

Le Maire certifie que la présente  
pièce a été publiée  
par voie dématérialisée,  
le : .....21 JUIL 2024.....

Par délégation du Maire  
Marc Andrieu  
Directeur général adjoint

## DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

### DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	<b>Direction générale des services Service : Musée Bonnat-Helleu</b>
<i>Nature de la prestation :</i>	<b>MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS - VOLET CONSERVATION-RESTAURATION – RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE – ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS LOT 2 : PEINTURES SUR TOILE ET LEUR CADRE, 1850-1950</b>
<i>Date limite de réception des offres :</i>	<b>Mercredi 17 avril 2024 à 09H00</b>
<i>Mode de Passation :</i>	<b>Marchés subséquents à l'accord-cadre 21ACCULTURE01 «MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS - VOLET RESTAURATION-CONSERVATION - RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE - ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS»</b>

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, conseiller municipal,

Vu l'accord-cadre n° 21ACCULTURE01\_L2 portant sur la restauration des peintures et de leur cadre, signé avec les groupements LES ATELIERS VERRE JADE et DES CLOIZEAUX,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 14 juin 2024,

**DÉCISION :**

**LOT 2 – MS10 : 1850-1900**

Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition du groupement DES CLOIZEAUX, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 56 905,75 € HT.

**LOT 2 – MS11 : AUTOUR DE L'IMPRESSIONNISME**

Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition du groupement DES CLOIZEAUX, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 56 676,30 € HT.

**LOT 2 – MS12 : ECOLE DE BAYONNE**

Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition du groupement VERRE-JADE, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 48 537,50 € HT.

**LOT 2 – MS13 : LA DANSE DELUC**

Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition du groupement VERRE-JADE, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 10 305,00 € HT.

Jean-Marc Salanne  
Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

Signé électroniquement par : JM SALANNE  
Date de signature : 20/06/2024  
Qualité : Elu aux Marchés Publics